



Ville de Saint-Maurice

Val-de-Marne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Conseil Municipal du jeudi 17 décembre 2015

OBJET : AUTORISATION DONNEE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL T10 DE POURSUIVRE LA PROCEDURE DE MISE EN REVISION DU PLAN D'OCCUPATON DES SOLS VALANT ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Nombre de Conseillers en exercice : 33

L'An Deux Mille Quinze, le 17 décembre, à 20 h 30, le Conseil Municipal de Saint-Maurice s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Christian CAMBON, Sénateur-Maire.

Etaient présents (27) :

Christian CAMBON, Alain GUETROT, Igor SEMO, Krystina BEHETRE, Françoise NOLOT (donne pouvoir à Philippe BOURDAJAUD jusqu'au point 13), Thibault VITRY, Pascale CHENNE, Philippe BOURDAJAUD, Claudine DAHAN, Marie-Béatrice BERTRAND, Hélène COUPÉ, Christiane VERDIER-PETIT (donne pouvoir à Dominique DUROSELLE pour le point 1), Dominique DUROSELLE, Anani AMOUZOUVI-ATAYI, Magdalena AMOURETTI, Jean-Luc BERRIOT, Pascale FRESNE, Marie-Hélène AZOULAY, Hafida ZAIDI, Zehour STITTOU, Michel BUDAKCI, Cédric DAMIEN, Sophie DENIS-DANISSET, Alexis ASTRE, Vincent DELHOMME , Malik YETTOU, Claude NICOLAS.

Etaient excusés (6) :

Benoît WOSSMER donne pouvoir à Alain GUETROT, Guy CHIAMBARETTO donne pouvoir à Pascale CHENNE, Jean-Christophe BLANC donne pouvoir à Jean-Luc BERRIOT, Fabrice MORENON donne pouvoir à Michel BUDAKCI, Marie-Karine TIBI donne pouvoir à Igor SEMO, Patricia RICHARD (n'a pas donné de pouvoir).

Monsieur Cédric DAMIEN est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Malik YETTOU est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance adjoint.

Accusé de réception en préfecture
094-219400694-20151217-292-DE
Date de télétransmission : 23/12/2015
Date de réception préfecture : 23/12/2015

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe ;

VU l'article L.141-17 du code de l'urbanisme, par lequel l'EPT, après accord de la commune, est alors compétent pour poursuivre les procédures engagées antérieurement par les communes ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2014 décidant de mettre en révision le Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Maurice ;

VU la délibération n° 291 du Conseil Municipal du 17 décembre 2015 portant sur l'arrêt du projet du PLU de la commune de Saint-Maurice ;

CONSIDERANT que la procédure est actuellement au stade de l'arrêt du projet de PLU et qu'il reste à mener plusieurs étapes substantielles avant l'approbation du PLU programmée en septembre 2016 au plus tard ;

CONSIDERANT que le nouveau paysage institutionnel, conduit la Ville de Saint-Maurice à devoir autoriser le futur Etablissement Public Territorial T10 à poursuivre la procédure d'élaboration de son PLU au-delà du 1er janvier 2016 ;

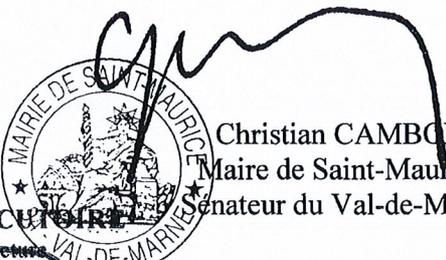
VU l'avis favorable de la Commission Cadre de Vie en date du 14 décembre 2015 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE**

Article Unique : A compter du 1er janvier 2016, l'Etablissement Public Territorial T10 est autorisé à poursuivre la procédure de mise en révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU
REGISTRE MM. LES MEMBRES PRESENTS**


Christian CAMBON
Maire de Saint-Maurice
Sénateur du Val-de-Marne

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Transmission en Préfecture
le 23.12.2015
Publié ou notifié
le 23.12.2015
Le Maire
Sénateur du Val-de-Marne
Christian CAMBON



Accusé de réception en préfecture
094-249400078-20160208-16-29a-AU
Date de télétransmission : 10/02/2016
Date de réception préfecture : 10/02/2016